

CONVOCATION DU 31 AOUT 2021 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 31 Août 2021, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 06 Septembre 2021, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juin 2021.

- 1) Emprunt service des eaux
- 2) Convention pour vente et achat en gros d'eau potable pour communes limitrophes
- 3) Tarif cantine année scolaire 2021/2022
- 4) Projet de création d'un café social
- 5) Questions diverses.

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 31 Août 2021

L'an deux mille vingt et le six du mois de septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle des Fêtes de Prades en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs FERMENT Bernard, DALVERNY Jérôme, VALETTE Alain, ALLEGRE Guillaume, CONDOR Alain, SABATIER Gilles, LEJEUNE Arnaud, Mesdames TERME Annie, HENNACHE Marie Hélène, DUCLAUX Marie-Christine, NEYRAND COUDENE Evelyne, BENOIT Corine, BOUCHEREAU Morgane, BELABED Hakim formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusée : THEROND Marie-Josée

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : ALLEGRE Guillaume

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juin 2021.

1)EMPRUNT SERVICE DES EAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000.00 euros destiné à financer les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 250 000.00 euros,

Mise à disposition des fonds : Versement unique des fonds le 25 octobre 2021,

Départ en amortissement : La date de départ en amortissement est fixée le 25 octobre 2021,

Base de calcul des intérêts : 30/360,

Echéances, Paiement à terme échu,

Profil amortissement : échéances constantes,

Périodicité : semestrielles

Nombre d'échéances : 40

Taux fixe : 0.89 %

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle,

Frais de dossier : 295.00 euros.

Monsieur le Maire de la Commune de PRADES est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

2) CONVENTION POUR L'ACHAT EN GROS D'EAU POTABLE A USAGE DOMESTIQUE PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE A LA COMMUNE DE PRADES POUR LE QUARTIER SALINDRE DE LA COMMUNE DE LABEGUDE ET POUR LE QUARTIER DE PONT DE LA VIGNE DE LA COMMUNE DE FABRAS

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention rédigée par le syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche et explique pourquoi il y a lieu de signer cette convention.

En effet, l'alimentation en eau potable sur les communes de Labégude et Fabras est distribuée et gérée par le syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche. Le syndicat a une difficulté d'approvisionnement en eau potable à usage domestique de secteurs isolés ou difficilement raccordables sur leurs réseaux pour des raisons techniques, économiques ou financières.

Actuellement le quartier de Salindre (Labégude) et le quartier de Pont de la Vigne (Fabras) sont desservis avec le réseau d'eau potable de notre collectivité ; il y a donc lieu d'engager des démarches administratives afin de régulariser juridiquement la situation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal charge le Maire de :

- Signer la convention avec le syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif en cours,
- De signer tous les documents administratifs pour ce dossier.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

3) TARIF DE LA CANTINE

Monsieur Benoit COURT du restaurant « Aux Vieux Arceaux », fournisseur des repas de la cantine scolaire a informé la Mairie le 2 septembre 2021, que le prix du repas à partir du 1^{er} septembre 2021 reste inchangé à savoir 3.78 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} septembre 2021 :

Repas servi à la cantine scolaire : 3.78 €

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

4) PROJET DE CREATION D'UN CAFE SOCIAL

Le Maire présente le projet de l'association Déambull de Jaujac de création un « café associatif » au Village de Prades. Le café associatif sera un lieu d'activité économique sociale et solidaire, création d'une économie équitable pour un développement durable du territoire, raccourcir le circuit entre producteurs et consommateurs, travailler avec des acteurs locaux, mise en place des partenariats ... échanges et développements avec habitants, associations municipalité ainsi que la création d'une petite restauration.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Discussion sur divers points concernant la Route Départementale 19.
- Le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier pour l'acquisition d'un chemin rural jouxtant sa propriété. Après discussion, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche du 19 juillet 2021 concernant la conformité annuelle du système d'assainissement Prades/Lalevade. Une réunion de travail aura lieu le 16 septembre afin de faire réaliser un diagnostic de réseau afin réduire les eaux parasites et pluviales.
- Suite aux orages et vents cycloniques du 20 juin 2021, des courriers ont été adressés à des habitants pour dégager des chemins ruraux, des ruisseaux ou les berges du salyndre.
- Pendant la saison estivale des problèmes de voisinage, bruit, etc... ont été signalés en mairie.